



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

## AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENT

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adoptera lors de la session ordinaire de son conseil, tenue mardi le seizième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre, le règlement portant le numéro 309.012024, afin de fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception comme suit :

- Le taux de taxe foncière est fixé à 0,71 \$/100 \$ d'évaluation ; le tarif pour la collecte des déchets, la collecte sélective et les matières organiques sont respectivement de 169 \$, 48 \$ et 100 \$ par logement, commerce et exploitation agricole admissible.
- Une compensation de 0,00126 \$ par mètre carré est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur de la Municipalité pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.
- Les dates de paiement des trois versements sont le 28 mars 2024, le 27 juin 2024 et le 30 septembre 2024 ;
- Le taux d'intérêt sur les arrérages est de 10 %.

Toute personne qui le désire peut consulter le Règlement 309.012024 au bureau de la municipalité et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail ou par courriel au [dg@saint-ignace-de-stanbridge.com](mailto:dg@saint-ignace-de-stanbridge.com).

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE CINQUIÈME JOUR DE  
DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

La directrice générale/greffière-trésorière,

Sophie Bélaïr Hamel

---

Je soussignée Sophie Bélaïr Hamel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le cinquième jour de décembre deux mille vingt-trois entre huit et dix-sept heures.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT LE CINQUIÈME JOUR DE  
DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

---

Sophie Bélaïr Hamel  
Directrice générale/greffière-trésorière